

AVIS

RUR.24.0252.AV-Nature

Demande de dérogation émanant des Carrières de Nassogne SA dans le cadre de la remise en exploitation de la carrière de la Bande à Tenneville et visant à mettre à mort des individus de 8 espèces d'amphibien et de Blaireau d'Europe et détruire des portions de leur habitat, ainsi qu'à détruire des portions d'habitat de 2 espèces de reptiles et d'une espèce végétale

Avis adopté le 11/03/2024

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande

Demandeur : SPW – Département de la Nature et des Forêts – DNEV
Structure consultée : Pôle Ruralité - Section Nature
Type de dossier : Demande de dérogation aux mesures de protection des espèces animales et/ou végétales
Date de réception : 12/02/2024 (mail), 13/02/2024 (courrier signé)
Références : DNF/DNEV/MB/XR/TT/JPB/SLa/ Sortie 2024 : 1753

Avis

Référence légale : Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature
Délai de remise d'avis : 45 jours
Préparation de l'avis : Visioconférences du 20 février 2024 (dossier reporté) et du 5 mars 2024 (avis adopté)

AVIS

Après examen du dossier sous rubrique lors de sa visioconférence du 5 mars 2024 (suivi d'une procédure de finalisation par voie électronique justifiée par l'absence de quorum), le Pôle "Ruralité" Section "Nature" **accepte** que soit délivrée la dérogation moyennant mise en œuvre des mesures d'évitement, d'atténuation et de compensation (habitats de substitution) définies par Monsieur Eric MELIN dans le cadre de l'expertise écologique de septembre 2023.

Concernant plus précisément le blaireau, la dérogation ne pourra porter que sur la destruction d'habitat et non d'individu(s). Les terriers ne pourront être détruits qu'après avoir délogé le ou les occupant(s).

Les recommandations en vue d'assurer la pérennité de la nidification du faucon pèlerin, telles que développées dans l'étude réalisée par M. D. VANGELUWE, devront être scrupuleusement suivies (plan d'exploitation spécifiquement adapté à la présence de cette espèce emblématique).



Philippe BLEROT
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »